



VILLE DE MELUN

ARRETE MUNICIPAL n° 2026.711 du 22/06/2026

OBJET : Arrêté de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde sur la commune de Melun

LE MAIRE DE LA VILLE DE MELUN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et suivants ;

VU l'article L731-3 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure modifié par la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 - article 11 (V) ;

VU l'article R731-1 et suivants Code de la Sécurité Intérieure ;

VU la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des Services Publics ;

VU le Plan Communal de Sauvegarde de la commune en application, adopté par le Conseil Municipal lors de la séance du 28 septembre 2006, et approuvé par l'arrêté municipal n° 2006-583 du 23 octobre 2006 ;

CONSIDERANT les circonstances revêtant un caractère exceptionnel découlant des fortes chaleurs.

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des riverains, le temps que dureront les effets de cet événement.

- ARRETE -

Article 1 - Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune sera mis en application à compter du dimanche 21 juin 2026 à 10 heures.

Article 2 - Le présent arrêté est transmis pour information à :

- au Préfet du Département de Seine-et-Marne, par le biais du logiciel Airs Delib ;
- au Commissaire Central de Police de Melun,
- au Colonel de la Brigade de Gendarmerie de Melun.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-217702885-20260401-195511-AI-1-1

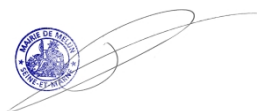
Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026

Publication :

Fait à Melun, le 22/06/2026

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Melun town hall is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink. The signature is fluid and cursive, written over the stamp.

Kadir MEBAREK,